

Audrey Rosellini, déléguée FO chez C&A, accusée de harcèlement, vient d'obtenir, après un long combat, sa réintégration définitive au sein du magasin de Boulazac, sur décision du Conseil d'État. **P. 8**



RENDEZ-VOUS SALARIAL SOUS TENSION POUR LA FONCTION PUBLIQUE **P. 4**

LES AIDES SOCIALES DANS LE VISEUR DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE **P. 5**

FO HEBDO
N° 3285

Du 20 au
26 juin 2018

Plus d'infos sur
www.force-ouvriere.fr

Le 28 juin pour construire l'action interprofessionnelle **VOIR P. 8**

ÉVÉNEMENT

P. 2-3

CROISSANCE

Une reprise économique sans contrats de travail pérennes.

FAUX-SEMBLANT

Quand le recul du chômage cache le sous-emploi.

SALAIRES

Pour des emplois attractifs, il faut augmenter les salaires dit FO. L'OFCE confirme.



© NEW TIME SONGS



Défendre le service public, c'est faire la République. Le construire, c'est faire l'Histoire.

Éditorial

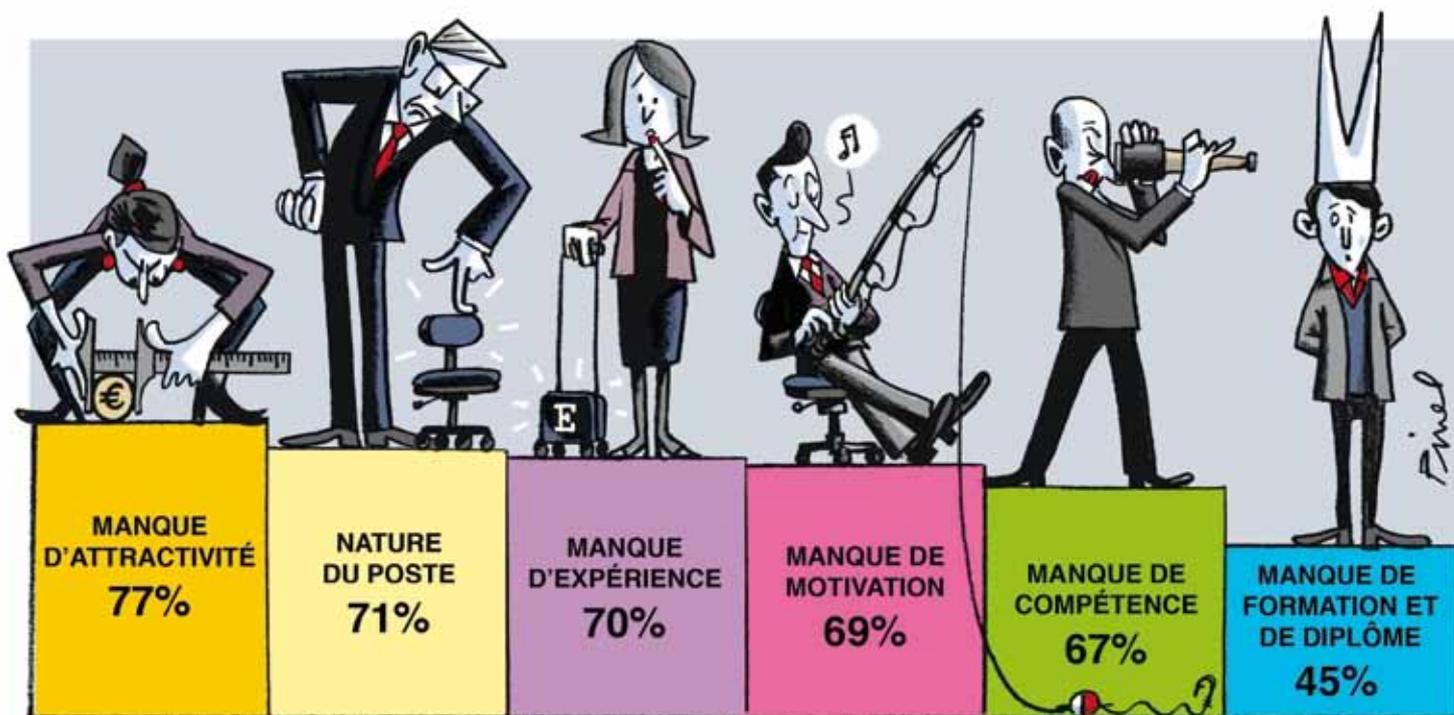
par Pascal Pavageau

À l'occasion de la Journée internationale pour la fonction publique célébrée par les Nations unies le 23 juin, Force Ouvrière tient à exprimer son soutien plein

et entier à ces 5,4 millions d'engagés ordinaires qui font notre fierté républicaine. Une reconnaissance plus que jamais nécessaire car, ne nous y trompons pas : la volonté du gouvernement d'étendre

l'individualisation de la rémunération dans la fonction publique ainsi que les recrutements précaires vise à casser les droits et cadres statutaires de ces héros du quotidien, tout en leur imposant

une baisse des traitements et salaires. C'est un pas de plus dans la rupture de l'égalité des droits, la précarisation par la contractualisation et la destruction du Statut que promet le programme « Action publique 2022 ». Cette remise en cause d'ampleur, couplée au choix d'une austérité sans précédent, concrétisé par l'annonce d'une réduction de 30 milliards **Suite page 3**



Source : OFCE 2018

Le manque d'attractivité de certains postes explique les difficultés de recrutement, bien avant le diplôme ou la formation.

Une reprise économique sans hausse des salaires

Il va bien falloir que la reprise de l'économie mondiale se traduise, notamment en France, par une hausse des salaires et une augmentation du nombre des contrats durables. C'est, en substance, ce qu'a déclaré Mathieu Plane, économiste à l'OFCE, lors de la présentation des perspectives 2018-2019 de l'économie mondiale et de la zone euro.

Malgré une accélération de la croissance, les entreprises françaises peinent à recruter, souligne l'OFCE, l'organisme de prévision et de recherche en analyse économique rattaché à Sciences Po. Des difficultés qui se concentrent dans l'industrie et en général dans les entreprises de moins de 50 salariés, et tout particulièrement dans les moins de 10 salariés. « La reprise a peut-être été plus dynamique que ce qu'avaient anticipé beaucoup d'entreprises », indiquait récemment l'économiste Mathieu Plane en présentant l'analyse de l'OFCE

sur les perspectives 2018-2019 de l'économie mondiale et de la zone euro. « Ces tensions montrent que le marché du travail s'améliore et qu'il va falloir réembaucher et remettre en place des dispositifs pour trouver les bonnes personnes, les bonnes qualifications. »

Manque d'attractivité

Une étude publiée par Pôle emploi peut fournir des éléments



LES SALAIRES RÉELS DANS LES ENTREPRISES DE PLUS DE 10 SALARIÉS STAGNENT ET ÉVOLUENT MOINS VITE QUE LA PRODUCTIVITÉ.

d'explication à ce paradoxe. Selon Pôle emploi, plus de 95 % des offres d'emploi aboutissent et les difficultés de recrutement concernent les moins de 5 % restants. La première raison invoquée pour ces postes qui ne trouvent pas preneurs : le manque d'attractivité, c'est-à-dire des salaires trop faibles. Le manque de diplôme ou de formation arrivant en queue de peloton. « Il va donc bien falloir que les entreprises acceptent d'augmenter les salaires,

77%
des employeurs citent un motif lié au manque d'attractivité du poste (déficit d'image, rémunération...) pour expliquer les abandons de recrutement.

prévoit l'OFCE. On ne peut avoir seulement une problématique de formation et de qualification. »

De son côté, le ministère du Travail constate aussi que les salaires réels dans les entreprises de plus de 10 salariés stagnent et qu'ils évoluent moins vite que la productivité.

L'OFCE rappelle que les marges dans l'industrie ont beaucoup augmenté pour devenir très élevées : « Il faut un rééquilibrage sur la valeur ajoutée, redistribuée sous la forme de salaire ou de contrats de meilleure qualité. »

ZOOM

Croissance mondiale et sous-emploi

L'OFCE prévoit une diminution du taux de chômage dans la plupart des pays industrialisés. Mais la baisse du nombre de chômeurs ne doit pas cacher la question du sous-emploi, rappelle Christophe Blot. Car si les statisticiens se réfèrent à la définition plus large du sous-emploi, qui inclut notamment les temps partiels subis et les chômeurs qui ne sont plus comptés dans la population active, mais qui se déclarent disponibles pour trouver un emploi, le taux de chômage en France est encore au-dessus de celui de 2008.

Créations d'emplois dans les services

S'agissant du marché du travail, l'OFCE envisage un rythme de création d'emplois qui pourrait être important. Ces créations ont principalement lieu dans les services et dans les grandes entreprises. « Nous avons un taux de croissance robuste, 2 % en 2018 et 2,1 % en 2019, essentiellement dans le secteur marchand, poursuit Mathieu Plane. En revanche dans le secteur non marchand, notamment avec la baisse des emplois aidés, la réduction est marquée. » Ce qui explique le fait que l'emploi total, malgré la croissance, qui est meilleure du côté du secteur privé, est en légère diminution : après la création de 271 000 emplois en 2017, 2018 devrait enregistrer 194 000 emplois créés et 250 000 en 2019.

« Malgré ces petits heurs, on voit bien que la dynamique du taux de chômage est clairement à la baisse », conclut l'OFCE. À la fin de l'année 2018, le taux de chômage en France métropolitaine devrait se situer à 8,4 % pour arriver en 2019 à 7,9 %.

NADIA DJABALI

Pour FO, priorité à l'augmentation des salaires et des pensions dans le public et le privé

La résolution générale votée au Congrès de Lille comporte une tête de chapitre intitulée « Face à une société de plus en plus inégalitaire et polarisée, priorité à l'augmentation des salaires et des pensions ».

Extraits de la résolution générale :

« Le Congrès exige une meilleure répartition des richesses et dénonce la persistance de la modération salariale. Il revendique une véritable hausse du pouvoir d'achat, réitérant comme priorité et nécessité économique et sociale l'augmentation générale des salaires assortie d'une réelle égalité salariale entre les femmes et les hommes. [...] Il défend la création d'emplois en CDI ou sous statut et un Smic à 80 % du

salaire médian. Le Congrès exige l'arrêt du gel des traitements et salaires des fonctionnaires et des agents publics [...]. Le Congrès défend également une augmentation du pouvoir d'achat des retraités, et demande le retour à l'indexation générale des retraites, pensions et pensions de réversion sur les hausses de salaires. [...] Le Congrès dénonce l'ingérence de l'Union européenne qui, en appelant notamment à une révision des mécanismes d'indexation des salaires, traitements et pen-

sions, érige la déflation salariale en véritable outil de politique économique et de restauration de compétitivité. »

Extraits de la résolution sociale :

« Le Congrès réaffirme que l'augmentation générale des salaires, pensions, minima sociaux est une urgence dans la situation économique désastreuse qui frappe l'ensemble des salariés publics et privés. [...] Le Congrès réitère son refus de voir substituer au salaire direct tous les éléments dits de rémunération ou d'accessoires de salaire, qui vont de l'intéressement à l'épargne salariale



LE CONGRÈS EXIGE UNE MEILLEURE RÉPARTITION DES RICHESSES ET RÉITÈRE LA NÉCESSITÉ D'UNE RÉELLE ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.

jusqu'à l'actionariat salarié en passant par l'épargne retraite, dont les exonérations sociales et fiscales aggravent les déficits des organismes sociaux et participent à l'affaiblissement des régimes de retraite par répartition, au bénéfice du développement de la capitalisation. De même, le Congrès refuse que dans la fonction publique, le blocage du salaire indiciaire s'accompagne d'une distribution inégalitaire et discriminatoire des primes et des indemnités. »

N. D.

d'euros des dépenses publiques entre 2018 et 2022, est totalement inacceptable. Cela entraînera des saignées budgétaires, source de réformes structurelles aux conséquences désastreuses, une dérégulation synonyme de « déprotection » pour les agents publics comme pour les usagers. Défendre la fonction publique et le service public, c'est pour Force Ouvrière défendre l'ensemble des missions publiques dont nous avons tous besoin. C'est apporter aux citoyens une réponse à des besoins essentiels, dans les conditions de neutralité et de continuité indispensables à la préservation de l'intérêt général. Délaisser le service public de proximité voire l'abandonner à l'initiative privée, c'est compromettre l'accès de chacun à un bien commun, jusqu'à favoriser le client au détriment de l'utilisateur. En vue des élections du 6 décembre prochain, la Confédération appelle à la mobilisation chacun de ses adhérents pour qu'il fasse voter FO à un fonctionnaire ou un agent public de sa connaissance. Là est la force du collectif : faire connaître nos positions, consolider notre représentativité et donner plus de poids à nos revendications. En défendant le service public à tous les niveaux et le statut général de la fonction publique comme piliers de l'équilibre social et républicain, Force Ouvrière construit une alternative possible. Le service public n'est pas désincarné, ce sont des femmes et des hommes qui le font vivre fièrement, c'est un esprit qui l'habite. Le défendre c'est faire la République, le construire c'est faire l'Histoire! ■

PASCAL PAVAGEAU,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
@PascalPavageau sur Twitter

En bref

SANTÉ AU TRAVAIL

TMS largement sous-déclarés

Une étude a mis à jour l'indicateur permettant de mesurer la sous-déclaration de quatre types de troubles musculo-squelettiques (TMS) : épaule, coude, rachis lombaire et canal carpien. Selon le type de TMS, le niveau de sous-déclaration oscille entre 53% et 73%. Parmi les motifs : refus de déclarer (plus fréquent chez les salariés en contrat précaire), insuffisance d'éléments pour le diagnostic ou méconnaissance de la procédure.

DROIT DE GRÈVE

Un médiateur dans le conflit de la Caixa Geral de Depositos

Les salariés de la succursale de la banque publique portugaise, en grève depuis plus de deux mois pour défendre leurs emplois, leurs salaires et leurs conditions de travail, sont confrontés à une direction qui refuse de négocier avec le comité élu par les grévistes, composé des délégués FO et CFTC, et d'adhérents CGT. La direction a saisi la justice pour « abus du droit de grève ». Un médiateur a été nommé le 14 juin.

AIR FRANCE

La grève est maintenue faute de négociations salariales

Dix organisations syndicales d'Air France, dont FO, demandant toujours une hausse générale des salaires, maintiennent plus que jamais l'appel à la grève du 23 au 26 juin. La présidente par intérim n'a proposé aucune négociation en CCE le 14 juin, juste des améliorations de locaux et l'ouverture en septembre d'une plate-forme en ligne pour que les salariés expriment leur malaise. « Aucune avancée sur le sujet des rémunérations », s'indigne FO.

Rendez-vous salarial sous haute tension

FONCTION PUBLIQUE Les syndicats, dont FO, demandent une augmentation substantielle des salaires en 2019. Le gouvernement s'entête, lui, à vouloir imposer des réformes que les fonctionnaires rejettent. Ambiance électrique pour le rendez-vous salarial du 18 juin 2018.

L'ambiance est pour le moins tendue entre le ministère de l'Action et des Comptes publics et les neuf organisations syndicales de fonctionnaires, dont l'UIAFP-FO. C'est dans ce contexte que devait avoir lieu, le 18 juin, le rendez-vous salarial, présidé par le secrétaire d'État chargé de la Fonction publique, M. Olivier Dussopt. Les syndicats demandent pour 2019 une augmentation générale du point d'indice afin de rattraper la perte de pouvoir d'achat des 5,4 millions d'agents. FO évalue cette perte à 16 % depuis 2000.

Les portes qui claquent

Les agents publics ont subi six années de gel des salaires puis reçu une augmentation minime (+ 0,6 % en juillet 2016 et + 0,6%



Manifestation des fonctionnaires pour la défense des services publics, à Paris, le 22 mars 2018.

en février 2017). Pour 2018, entre autres atteintes au pouvoir d'achat, le gouvernement a décidé d'un nouveau gel des salaires. Autant dire que la revendication salariale nourrit la colère des agents. Les deux récentes grèves dans la fonction publique (22 mars et 22 mai) ont montré ce mécontentement, attisé par les quatre

réformes que voudrait imposer le gouvernement. Celle des IRP par exemple avec une fusion des comités techniques et des CHSCT. Le 15 juin, trois syndicats dont FO ont claqué la porte d'une réunion de concertation consacrée à cette « Simplification du dialogue social ». ▀

VALÉRIE FORGERONT

Smicard un jour, smicard (presque) toujours

SALAIRE Particulièrement touchés par la crise, les salariés payés au Smic, souvent en contrats courts ou en intérim, sont pris dans un plancher collant qui les empêche d'obtenir un meilleur salaire.

Une récente étude du ministère du Travail (Dares) admet que la crise semble avoir plus touché les salariés proches du Smic, plus exposés au chômage et à l'inactivité. L'étude indique également que pour de nombreux « smicards » l'absence de coup de pouce au salaire minimum équivaut à une absence d'augmentation de salaire. Or, hormis le mini coup de pouce de 2012, le salaire minimum n'a pas connu

d'augmentation significative depuis 2006 (3 %).

Tombés dans la trappe

Les salariés qui ne sortent pas du voisinage du Smic au bout d'un an ont une probabilité plus faible d'en sortir par la suite. Du coup, la Dares fait état de l'existence « d'une trappe à bas salaire dans laquelle peuvent être enfermés des salariés qui s'installent durablement dans des niveaux de rémunération proches du Smic ».

Et pour ceux dont le salaire progresse, près des deux tiers demeurent à des niveaux de rémunération inférieurs à 1,3 Smic, c'est-à-dire 1 493 euros net.

Ce niveau de salaire concerne plus les femmes. Employés dans une petite entreprise du secteur tertiaire, il s'agit de jeunes de moins de 25 ans ayant une faible ancienneté dans l'entreprise. À noter également la forte proportion de contrats courts ou de travail intérimaire. ▀ **NADIA DJABALI**

© F. BLANC



Conférence de presse de la SPS FO avec les représentants FO Santé des outre-mer, à Paris, le 8 juin 2018.

Outre-mer : la santé publique en danger

FINANCEMENT Les délégués FO Santé de l'outre-mer, reçus le 8 juin au ministère de la Santé, ont obtenu des engagements de l'État pour les établissements publics de santé ultramarins. Pour autant, de nombreuses revendications demeurent.

« **N**ous ne voulons pas être les parents pauvres et les mendiants de la santé publique, nous demandons les mêmes droits que sur le continent », résume Jean-Pierre Jean-Louis, secrétaire général FO Santé Martinique. Une préoccupation partagée par ses homologues FO ultramarins de Guadeloupe, de Guyane, de La Réunion, Mayotte, Wallis-et-Futuna et Saint-Pierre-et-Miquelon, tous réunis du 4 au 8 juin à Paris, au siège de leur fédération des services publics et de santé FO (SPS FO). Objectif : faire le bilan de la situation des établissements de santé publics ultramarins et porter leurs revendications — communes et spécifiques — aux ministères de la Santé et des Outre-mer. « De nombreuses revendications attendent encore une réponse, mais les délégués FO Santé ultramarins ont été entendus et ont obtenu des engagements », indique Denis Basset,

responsable de la branche santé de la SPS FO. « À la Martinique, 50 millions d'euros de trésorerie vont être débloqués ce mois-ci pour l'hôpital public. »

Un manque énorme de moyens

Une nécessité, alors que l'hôpital se trouve dans l'impossibilité de payer ses fournisseurs, dont des entreprises locales qui mettent la clé sous la porte. L'endettement et le manque de moyens sont des problématiques partagées par tous les hôpitaux ultramarins,

quelle que soit leur géographie. Ainsi qu'un déficit en personnels et en médecins dans beaucoup de spécialités, et donc des situations très tendues en terme de santé publique. FO revendique notamment la mise en place de formations paramédicales dans les outre-mer. À Wallis-et-Futuna, la priorité reste « la mise en place d'une véritable politique de prévention », et de trouver des solutions pour éviter certaines évacuations sanitaires vers la Nouvelle-Calédonie, à plus de 2000 kilomètres. ■ FRANÇOISE LAMBERT

FOCUS

Mayotte : la plus grande maternité d'Europe **252000 habitants recensés par l'Insee, mais sans doute près de 350000 habitants dans la réalité, avec les migrants comoriens venus chercher une vie meilleure** : « Cette situation fait de la maternité de Mayotte la plus grande d'Europe, avec trente naissances par jour », indique Dhoifiri Darmi (FO Santé). Pour FO, placer l'hôpital sous statut d'extraterritorialité pour que les nouveau-nés ne bénéficient pas du droit du sol, comme l'envisage le gouvernement, est « inacceptable ». La solution se situe « du côté de la coopération internationale », estime Denis Basset (SPS FO).

Saluds de pauvres!

PROTECTION SOCIALE

Au motif de lutter plus efficacement contre la pauvreté, le président de la République veut « responsabiliser »... les pauvres. Haro donc sur les aides sociales.

Selon le président de la République, les minima sociaux coûtent un « pognon de dingue » au pays sans que l'on parvienne à endiguer la pauvreté. Sa solution ? Ne surtout pas s'interroger sur les raisons profondes de cette pauvreté persistante (chômage, précarité, salaires insuffisants, course aux profits et aux dividendes...), mais « contrôler » davantage les pauvres et « accompagner et responsabiliser celles et ceux qui peuvent revenir vers le travail », mais qui ont eu le « réflexe de s'installer dans une forme d'exclusion ». Et de marteler : « Nous avons aujourd'hui 50 % de celles et de ceux qui sont au RSA qui, après quatre années, sont toujours au RSA. »

La confédération FO a immédiatement réagi par communiqué à ces propos tenus par le chef de l'État devant le congrès de la Mutualité à Montpellier le 13 juin, lui opposant des chiffres édifiants.

La confédération FO appelle à la plus grande fermeté pour préserver le modèle social et républicain

« [...] Les deux tiers des adultes en situation de pauvreté ont un emploi ou en recherchent activement un ; un SDF sur quatre a une activité », indique notamment la confédération. De plus, rappelle-t-elle, ces aides permettent aussi « à ceux qui se maintiennent juste au-dessus du seuil de pauvreté, mais aussi aux classes moyennes de ne pas sombrer dans la pauvreté lorsqu'ils sont confrontés aux aléas de la vie ». Sans ces aides publiques, de source officielle, la part de la population en deçà du seuil de pauvreté exploserait de 14 % à 22 %.

Face à ce nouveau coup porté contre « notre modèle social et républicain », la confédération FO appelle à « la plus grande fermeté pour [sa] préservation ». ■ EVELYNE SALAMERO



Manifestation nationale pour la défense des services publics, à Paris, le 7 mars 2017. Les hospitaliers disent stop à la maltraitance envers les patients et les personnels.

Ce système de santé qui maltraite patients et soignants

AVIS Lourd constat que nous transmet la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH). Bien qu'envié dans le monde entier, notre système de santé produit de la maltraitance à l'égard des patients, des aidants et des personnels soignants. La réduction des dépenses de santé coûte cher, affirme la Commission, qui émet trente-deux recommandations pour agir contre cette maltraitance subie par les populations les plus fragiles et les groupes les plus discriminés.

« **U**n système de santé qui peut faire obstacle au droit fondamental aux soins » : le titre 1 de l'avis de la CNCDH annonce d'emblée la couleur.

Et elle est sombre. Mais pas question d'opposer patients, soignants et aidants. Ici tout le monde souffre et cette violence concerne tous les secteurs du soin : Ehpad, hôpital, médecine libérale et même la CPAM.

La Commission prône de rompre avec la vision productiviste, qui a des incidences directes sur l'accueil et le soin : par la pression qu'elle met sur les soignants, elle cause

des désorganisations dans les services avec la multiplication des arrêts maladie ou un important turnover, ce qui affecte la qualité des soins. D'autre part, elle justifie une rationalisation des actes de façon à les rendre rentables le plus possible, au détriment des besoins humains.

Conséquences : paroles et attitudes maladroites, déplacées voire discriminatoires ; non-respect des droits des patients, notamment de l'obligation de recueillir un consentement libre et éclairé avant tout acte médical ; coût trop élevé et indisponibilité des traitements ; refus de soins sans réorienta-

FOCUS

L'Ondam et la tarification à l'activité montrés du doigt

Dans le collimateur de la Commission : l'Objectif national des dépenses d'Assurance maladie (Ondam), voté chaque année dans le cadre de la loi de finances de la Sécurité sociale. Cet objectif de dépenses, qui ne doit pas être dépassé, est sous-évalué. Mais pour le respecter il faut tous les ans économiser plusieurs milliards d'euros, notamment sur le budget des hôpitaux. Un phénomène aggravé par la tarification à l'activité (T2A), qui incite à privilégier les pratiques les plus rentables pour l'établissement, qui sont souvent les plus coûteuses pour la Sécurité sociale. Une tarification qui transforme les patients les moins rentables en « patates chaudes », et qui met la pression sur les équipes soignantes si la norme n'est pas respectée.

tion, notamment pour les populations les plus pauvres ou les plus discriminées (séropositifs, handicapés, homosexuels, femmes voilées) ; et, dans les cas les plus graves, traitements inhumains ou dégradants.

« Si la violence ressentie par les patients mène parfois au renoncement aux soins, elle peut aussi engendrer de l'agressivité », prévient la Commission qui fait état d'une augmentation considérable des renoncements aux soins.

Personnels soignants épuisés

Du côté des personnels soignants la situation n'est guère plus enviable : 100 % d'entre eux ressentent un épuisement, qu'il soit moral (22 %), physique (13 %), ou les deux à la fois (64 %). D'ailleurs 47 % des soignants font ou ont déjà fait un burn-out. Dans certaines régions, le nombre d'appels de soignants visant à obtenir un accompagnement a été multiplié par treize entre 2010 et 2017.

Parmi les multiples causes de cet épuisement : le non-respect des repos de sécurité prévus dans la réglementation du travail. Avec le risque d'entraîner une mauvaise prise en charge du patient, des maltraitances ou des erreurs médicales. Une situation susceptible également de mettre les soignants en danger par des moments de perte d'attention pendant ou après le travail. ■

Appel à une mobilisation interprofessionnelle le 28 juin pour la défense du modèle social

Une journée interprofessionnelle de « revendications et de mobilisations » est programmée le 28 juin, à l'appel de FO, de la CGT et de trois organisations de jeunesse (Unef, UNL et FIDL).

Réunies le 12 juin, ces cinq organisations « ont pris leurs responsabilités », souligne FO, précisant que cette journée « s'inscrit dans la perspective et donc la construction d'une plus large mobilisation interprofessionnelle dès septembre 2018 ». Elles invitent ainsi l'ensemble des organisations syndicales et de jeunesse à une rencontre fin août « pour analyser la situation sociale et envisager les initiatives à prendre ». Conformément au mandat inscrit dans les résolutions du 24^e Congrès FO, le Bureau confédéral

départementale avait eu des échanges en mai avec l'ensemble des organisations syndicales et de jeunesse afin « d'initier la recherche de la plus grande unité possible pour créer, dès à présent, les conditions d'une action commune et d'un rapport de force interprofessionnel, y compris par la grève ». Pour les organisations signataires de l'appel au 28 juin, dont FO, « l'heure est à la défense des valeurs essentielles, comme notre modèle social ». Et pour cause : « Les politiques mises en œuvre relèvent d'une logique d'individualisation au prix de la casse des statuts et des droits collectifs à tous les niveaux, dès les études. Elles mettent à mal la solidarité et la justice sociale, valeurs essentielles de la cohésion sociale. » ■ **VALÉRIE FORGERONT**

« J'ai reçu un soutien sans faille de FO et de mes collègues »

PORTRAIT Victoire syndicale pour Audrey Rosellini, déléguée FO chez C&A. Le Conseil d'État vient de confirmer le refus de son licenciement.

Épilogue d'un long combat pour Audrey Rosellini, déléguée syndicale FO chez C&A, après cinq ans de procédures. Elle vient d'obtenir, au Conseil d'État, sa réintégration définitive au sein du magasin de Boulazac (Dordogne). La jeune femme de 38 ans, conseillère de vente, est entrée à FO en 2010 : « Je me suis syndiquée car je craignais d'être licenciée, ma responsable me demandait de démissionner après un accident du travail. » Audrey prend tout de suite un mandat syndical : « J'ai compris que les syndicats étaient utiles. » Éluée déléguée syndicale groupe magasins C&A, puis au comité d'entreprise en 2010, elle découvre bientôt que « dans les petits magasins de la filiale Marca, on ne veut pas de syndicats [...]. Des collègues qui adhèrent à FO sont licenciés », témoigne-t-elle. Arrive l'affaire.

Accusée de harcèlement

« En 2013, je suis accusée de harcèlement contre ma responsable, accusée de la surveiller et de tenir des propos anxieux. » Audrey reçoit une lettre pour un entretien préalable au licenciement. Après le refus de son licenciement par l'inspection du travail, la direction fait appel auprès de la Direction du tra-

16 mai 2018
C'est à cette date que le Conseil d'État a rejeté le pourvoi de C&A, confirmant ainsi le refus du licenciement de la déléguée FO.

© DR



vail, qui le refuse également. L'entreprise fait alors appel au tribunal administratif et c'est le début d'un long feuilleton judiciaire. « La direction de C&A France est allée jusqu'à fermer mon magasin sept mois en 2013-2014, avec maintien des rémunérations, au motif que l'encadrement était en arrêt maladie », se souvient Audrey. La jeune femme sera finalement licenciée de juin à septembre 2017, avant d'être réintégrée d'office en octobre 2017. La direction fait alors appel auprès du Conseil d'État, qui vient, le 16 mai 2018, de rejeter ce pourvoi. « L'ambiance est tendue mais je tiens bon, affirme Audrey. Cela a été très dur à vivre mais je me suis accrochée car je savais que je n'étais pas coupable. Et j'ai reçu un soutien sans faille de FO et de mes collègues. » Audrey projette aujourd'hui de passer une licence en droit du travail. Pour continuer à défendre les salariés adhérents à FO, au sein de son UD. ■ **FRANÇOISE LAMBERT**

Congrès de l'UD FO des Alpes-de-Haute-Provence (04)

Le congrès de l'union départementale Force Ouvrière des Alpes-de-Haute-Provence s'est tenu le 24 mai, sous la présidence de Michel Beaugas, secrétaire confédéral : www.force-ouvriere.fr/8581

Congrès de l'UD FO du Maine-et-Loire (49)

Le congrès de l'union départementale Force Ouvrière du Maine-et-Loire s'est tenu le 7 juin, sous la présidence de Pascal Pavageau, secrétaire général : www.force-ouvriere.fr/8750

Congrès de l'UD FO de Seine-et-Marne (77)

Le congrès de l'union départementale Force Ouvrière de Seine-et-Marne s'est tenu le 7 juin, sous la présidence de Serge Legagnoa, secrétaire confédéral : www.force-ouvriere.fr/8701

[Vidéos] Interventions des délégués FO au Congrès de Lille

Du lundi 23 au mercredi 25 avril 2018, 242 délégués Force Ouvrière se sont exprimés lors du 24^e Congrès confédéral de Force Ouvrière. C'est l'ensemble de ces interventions que vous pouvez retrouver ici en vidéos : force-ouvriere.fr/8637

Boutique Force Ouvrière

Pour afficher vos convictions et les défendre, pour manifester vos opinions et revendiquer, visitez notre boutique en ligne : www.boutique-fo.fr



Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre **Résistance Ouvrière**.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55

Mél. : fohebd@force-ouvriere-hebdo.fr

Directeur de la publication : P. Pavageau

Secrétaire confédéral chargé de la presse : C. Lama

Rédacteur en chef : D. Rousset

Révision : M.P. Hamon

Abonnements : 01 40 52 82 33

Création graphique et réalisation :

Rampazzo & Associés (blog.rampazzo.com)

Imprimé par RPN, Livry-Gargan

Commission paritaire : 0921 S 05818

ISSN 0750-9286 **Dépôt légal** juin 2018

Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, M. Pourcelot, E. Salamero.